

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 07 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Absents excusés : 3

Le quatorze avril deux mil vingt deux, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de loisirs, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme PIQUET Vanessa, M. POMMIER Sébastien, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absentes excusées : Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme MELAINE Nathalie.

Secrétaire : M. CAHOREAU Mickaël

Le procès verbal du conseil municipal du 10 mars 2022 ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité des membres présents.

2022-18 Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de scolarité de l'école Pierre-Gilles de Gennes sur Seiche –année scolaire 2021/2022

Pour 1 enfant en maternelle (1 x 1 307.00 €) et 1 enfant en élémentaire (1 x 384.00 €), soit 1 691.00 €.

2022-19 Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école Jacques-Yves Cousteau de Cuillé –Année scolaire 2021/2022-

Pour 3 enfants en maternelle (3 x 1 002.00 €) et 6 enfants en élémentaire (6 x 331.00 €), soit 4 992.00 €.

2022-20 Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal, considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après délibération et à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.89 %,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15 %.

2022-21 Affectation des résultats de l'exercice 2021

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2021, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget commune

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 51 515.72 €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2021, soit + 251 983.64 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2021, soit 19 115.72 €

Budget lotissement de Jouvence

- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2021, soit 0.00 €
- Report en investissement (article 001) du résultat d'investissement au 31/12/2021, soit 0.00 €

2022-22 Vote du budget primitif 2022 de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget commune. Il s'équilibre à 542 351.64 € en section de fonctionnement et à 546 506.36 € en section d'investissement.

2022-23 Vote du budget primitif 2022 du Lotissement de Jouvence

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget lotissement de Jouvence. Il s'équilibre à 43 378.40 € en section de fonctionnement et 43 373.40 € en section d'investissement.

2022-24 Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée pour l'achat d'un désherbeur avec la commune de Ballots

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 la commune de Fontaine-Couverte a fait partie d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la mutualisation de désherbeurs mécaniques. Une subvention d'équipement d'un montant de 2 842.46 € a été versée en 2021 à la commune de Renazé désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'amortir cette subvention d'équipement qui a été imputée à l'article 2041411 Subventions d'équipement versées aux communes (biens mobiliers, matériel et études).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'amortir sur 5 ans la subvention d'équipement versée en 2021 à la commune de Renazé pour l'acquisition et la mutualisation de désherbeurs mécaniques.

2022-25 Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance Volet Communal pour la rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 7 311 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet de *rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie*.

1 - Description détaillée du projet :

Dans le contexte de développement durable et de réduction de la demande en énergie, le projet de la commune de Fontaine-Couverte prévoit :

- la rénovation thermique et énergétique de la salle communale des loisirs (travaux sur l'isolation globale du bâti, remplacement des systèmes de ventilation et de chauffage),
- le remplacement de la chaudière au fioul de la mairie par une chaudière à granulés de bois,
- la reprise de l'isolation d'une salle de réunion à la mairie.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux : 1^{er} semestre 2023

3 – Estimation détaillée du projet (14/04/2022) :

DEPENSES	MONTANT HT (€)
<u>Divers</u> Audit 2190 € -Etudes techniques – diagnostics Coordonnateur SPS, insertions...	10 000.00
<u>Maîtrise d'œuvre</u>	27 000.00
<u>Travaux</u> - Lot 1 : Terrassement – démolition – gros œuvre 18 000.00 - Lot 2 : Isolation – cloisons – doublages 49 000.00 - Lot 3 : Plafonds suspendus 8 000.00 - Lot 4 : Electricité 18 000.00 - Lot 5 : Plomberie – chauffage – ventilation 134 000.00 - Lot 6 : Mesure de la perméabilité à l'air 1 500.00 - Lot 7 : Peinture – revêtements muraux 12 000.00 - Lot 8 : Parquet 38 000.00 - Lot 9 : Agencement – bar 8 000.00 - Lot 10 : Nettoyage 1 500.00	288 000.00
Isolation salle mairie	14 192.46
TOTAL	339 192.46

4 – Plan de financement prévisionnel (14/04/2022) :

RECETTES	MONTANT HT (€)
<u>Etat (2)</u> DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	120 000.00
<u>Région (1)</u> 50 €/m ² de shab (surface habitable)	13 500.00
<u>ADEME (1)</u> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	19 520.00
<u>Département (1)</u> Subvention départementale au titre du plan Mayenne relance –volet communal-	7 311.00
<u>Leader (1)</u> GAL Sud Mayenne	17 600.00
<u>Autofinancement</u>	161 261.46
TOTAL	339 192.46

(1) subventions à solliciter

(2) subvention accordée

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet et retient le calendrier des travaux,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 7 311 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2022-26 Convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées section F n° 315 et 401 (ancien terrain de football)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation précaire d'une partie des parcelles cadastrées F n°315 et F n°401, dites du terrain de foot, soit une superficie d'1ha 65a, au bénéfice de Madame Clara MOUTHON 340, chemin des Roussières à Fontaine-Couverte, pour une durée d'un an à compter du 01 juillet 2022 ;

FIXE le prix de la redevance annuelle à 231 € pour l'ensemble des parcelles (soit 140 € l'hectare) ;

DIT qu'à l'expiration de la convention, Madame Clara MOUTHON sera tenue de remettre le terrain en état normal d'entretien ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à ce dossier.

2022-27 Convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée section C n°880 (terrain des lagunes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation précaire d'une partie de la parcelle cadastrée C n°880, soit une superficie de 50 ares, au bénéfice du GAEC de la Fautrière situé 380, route de Soulioche à Fontaine-Couverte, pour une durée d'un an à compter du 01 mai 2022 ;

FIXE le prix de la redevance annuelle à 70 € ;

DIT qu'à l'expiration de la convention, le GAEC de la Fautrière sera tenu de remettre le terrain en état normal d'entretien ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à ce dossier.

2022-28 Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, était organisé au mois de novembre le repas du Centre Communal d'Action Sociale proposé aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur la commune.

Il demande avis au conseil municipal sur le maintien de ce repas proposé aux aînés et invite le conseil municipal à délibérer notamment sur les tarifs qui seront demandés aux participants.

Suite à la dissolution du CCAS, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE que la commune continue à organiser le repas annuel des aînés, proposé aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur la commune de Fontaine-Couverte en 2022 ;
- RETIENT la date du mercredi 01 juin 2022 ;
- DÉCIDE de demander une participation de 10 € aux personnes de 65 ans et plus ;
- DÉCIDE de demander une participation de 20 € aux conjoints de moins de 65 ans ;
- DIT qu'un repas sera offert aux personnes chargées de servir le repas ainsi qu'au prêtre de la Paroisse ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Le 20 avril 2022

Le Maire,